

N°578 – 2 FÉVRIER 2010

## CTP DGAC : des précisions

EN MARGE DE L'ORDRE DU JOUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL A PRÉCISÉ LES PROPOS DU MINISTRE SUR LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE : « LES PERSONNELS ACTUELS COMME LES NOUVEAUX RECRUTÉS, RESTERONT FONCTIONNAIRES D'ÉTAT ». IL A PRÉSENTÉ LA STRATÉGIE DE GESTION DU BUDGET 2010. CE CTP DGAC, CONVOQUÉ UNE PREMIÈRE FOIS LE 27 JANVIER, N'AVAIT PU SE TENIR FAUTE DE QUORUM, ET S'EST DÉROULÉ LE 29 EN L'ABSENCE DE PLUSIEURS SYNDICATS.

Le Directeur général de la DGAC a profité de ce CTP pour préciser **les pistes de réflexion pour l'organisation du FABEC intégré**. « *Ce qu'on peut imaginer pour le FABEC, c'est quelque chose un peu comme Eurocontrol, avec par exemple un système de pension interne, d'ailleurs plutôt favorable. Cette structure sera par nature beaucoup plus simple et donc moins complexe à monter qu'Eurocontrol. En effet Eurocontrol rassemble 38 États (certains communautaires et d'autres pas) avec des différences parfois très importantes. Le FABEC, sans chercher à minimiser le sujet, regroupe 6 États assez proches dans leur fonctionnement et qui économiquement sont à des niveaux de développements assez semblables. Cela ne doit pas évacuer les nuances qui existent entre nous, mais disons qu'il paraît plus simple de construire et de faire fonctionner une structure à 6, que de rassembler les positions d'un ukrainien et d'un anglais à Eurocontrol...* ».

Devant les membres du CTP, le DGAC a ensuite évoqué **le Service Public et les liens statutaires des personnels** : « *Il reste néanmoins capital de travailler sur la relation entre la DGAC et cette Organisation internationale. En effet dans le cadre d'une organisation internationale, la France sera présente, via la DGAC, et participera au conseil des États (remarque SNCTA : comme c'est le cas à Eurocontrol). Il s'agit donc bien d'un système public dirigé par les gouvernements, il s'agit donc bien d'une fonction publique au sens où nous l'entendons. Le ministre l'a dit et je vous le confirme, les personnels français au sein de l'organisation internationale seront bien fonctionnaires. Il n'est pas envisagé de caractère temporaire et ce sera bien un rattachement durable et permanent à la fonction publique d'État française. Dans tous les cas une OI (remarque SNCTA : Organisation Internationale) ne recrute pas librement et la composition de ses personnels est le plus souvent dictée par une représentativité des États. Appartenir à la fois à une organisation nationale et internationale est un atout.* »

---

**Le DGAC a confirmé que dans le cadre du FABEC, les personnels actuels comme les nouveaux recrutés resteront fonctionnaire d'Etat »**

---

Dans un troisième temps, **le Directeur général a expliqué la priorité donnée aux personnels dans l'annonce du Ministre** : « *le ministre a souhaité d'abord s'adresser à ses personnels avant de se tourner vers ses partenaires institutionnels (remarque sncta : autres États et autres prestataires). C'est un choix de dialogue social qui montre l'importance que le ministre accorde à la concertation. Aujourd'hui les débats dans les autres pays se font autour de la position française. Très honnêtement je préfère cela à la situation qui consisterait à ce que nous soyons obligés de réfléchir et de travailler sur une proposition d'un autre État. En tant que grand pays aéronautique, la France devait prendre ses responsabilités. Elle l'a fait. Il faut le souligner. De mon côté j'ai présenté cette position devant mes homologues des États lors du HLIB (remarque SNCTA : groupe de haut niveau du FABEC qui rassemble les représentants des États). De son côté Maurice (remarque sncta : M. Georges DSNA) l'a fait devant le groupe des prestataires.* »

Le DGAC a ensuite décrit **le processus de réalisation** : « *L'avancement du processus se fera à vitesses variables. Il y aura des moments d'accélération comme on vient de le vivre avec l'annonce du cadrage du ministre le 11 janvier. Il y aura ensuite des périodes de travail et de concertation avec les syndicats au niveau national et à l'échelle du FABEC. Il y aura des moments d'arbitrages et de prises de décisions des États du FABEC. Il sera ensuite temps de passer à la construction, à la mise en œuvre. La construction d'un service public européen nécessite de la détermination et du travail. Dans tous les cas plus ce sera simple et plus ce sera court. Plus ce sera complexe et plus ce sera long.* »

Enfin M. Gandil a conclu en évoquant **les services support** : « *Concernant les inquiétudes sur les services supports je voudrais dire simplement qu'un organisme qui devient international ne se simplifie pas, or les services supports sont des gestionnaires de complexité...donc bien sûr, ils sont intégrés dans ce projet* »



## Budget 2010

Le Budget annexe (BACEA) a été bâti sur les hypothèses suivantes permettant de financer l'activité 2010 :

- Perspective de croissance du trafic de 1,5% sur l'année
- Augmentation des taxes et redevances de l'ordre de 5% (exemple +6% pour la redevance de route et 0% pour la RSTCA)
- Augmentation du niveau d'emprunt de 100 millions d'euros

## Principe de précaution ?

Face aux incertitudes et à l'expérience de 2009 qui a vu les prévisions régulièrement contredites et des conséquences sur le budget qui ne permettaient plus d'assurer les salaires en fin d'année, le DGAC a décidé d'appliquer le principe de précautions.

Ainsi **50 millions d'euros seront gelés** (soit 2,5% du budget total de 2 milliards)...ce gel devrait permettre de faire face à 1% de baisse de trafic au lieu des 1,5% de croissance prévue.

## Comment utiliser 50 Millions d'euros ?

Les priorités de la DGAC en cas de marge (si on peut dégeler tout ou partie des 50 M€ dans l'année) se déclinent en 2 objectifs :

- reconstituer la trésorerie ;
- accélérer les investissements retardés et baisser l'endettement.

## Quelques explications

■ **Trésorerie** ou fond de roulement, est ce qui permet de faire face aux dépenses quotidiennes. En règle générale ce fond représente au moins 3 mois de budget soit 500 millions d'€ pour la DGAC. Descendue à 200 millions depuis 2005 la trésorerie de la DGAC est aujourd'hui à 0...plus rien ! Cela signifie que les dépenses courantes du mois N sont financées par les redevances du moins N-1 et qu'il n'y a pas marge pour répondre aux imprévus ! Pour le DG la priorité est de reconstituer ce fond.

■ **Endettement** : avec un chiffre d'affaire de 2Mds€/an l'endettement de la DGAC atteint cette année 1,1Mds€ contre 1 Mds€ en 2009. « Le niveau d'endettement a augmenté de 100 millions d'euros » signifie qu'au lieu d'emprunter, comme tous les ans, environ 120 millions d'euros pour les investissements, la DGAC a dû emprunter 220 millions d'euros cette année. Un emprunt qui pèse de plus en plus lourd en l'absence de trésorerie. Une situation pourtant compensée par une augmentation des redevances de 4% l'an dernier et 6% cette année, et les dizaines de millions d'euros conservés par la DGAC (au lieu d'être rendus aux usagers) suite à la fin du mécanisme correcteur.

## L'AVIS DU SNCTA

Le SNCTA a exigé que les chefs de CRNA et de SNA assurent la transparence sur la situation budgétaire de la DGAC. En effet les 2,5% de gel budgétaire représentent à l'échelle des centres des sommes et des proportions importantes. Sur les budgets de fonctionnement des centres le gel s'ajoute à la diminution des budgets de 10%, soit ¼ des budgets amputés ! Le DGAC doit en avoir conscience et les personnels doivent pouvoir discuter des postes budgétaires qui seront temporairement réduits. La DGAC doit par ailleurs s'engager rapidement à ce que ces efforts restent conjoncturels et qu'ils cessent dès que la situation s'améliorera.

### Explication : comment passe-t-on de 2,5% de gel au national à 15% dans les centres ?

Il s'agit de 2,5% du budget global. Or il n'est pas question de geler des salaires qui représentent une part importante des dépenses. La priorité des investissements a déjà été planifiée en CTP DSNA. Le seul poste sur lequel des efforts restent techniquement possible est le budget de fonctionnement (le plus souvent gérés par les centres). C'est pour cela que de 2,5% national, les SNA et les CRNA ont une contrainte de 15% de gel sur leurs budgets.

## TSEEAC formation renforcée et reconnue

Le SNCTA soutient les conclusions du groupe de travail sur la formation initiale du corps des TSEEAC permettant l'enregistrement du titre de « Technicien supérieur de l'aviation – TSA » au Registre national des certifications professionnelles.

Cette démarche de reconnaissance de titre d'une part, et de formation renforcée d'autre part, est l'une des clés permettant l'amélioration de la sécurité.

Une vérité au niveau national qui doit se transposer à l'échelle du FABEC.

## Entretien d'évaluation : abstention du SNCTA

Le SNCTA s'est abstenu lors du vote concernant le projet d'arrêté (voir [www.sncta.fr](http://www.sncta.fr)) d'évaluation et de reconnaissance de la valeur professionnelle. Lorsqu'ils sont bien menés, les entretiens peuvent permettre de faire le point sur le fonctionnement du service, de soumettre des idées ou encore de préparer certaines évolutions. Par contre le SNCTA refuse de cautionner la logique de performance individuelle que certains aimeraient utiliser jusque dans la rémunération des personnels.